

## Au sommaire

- 3 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Urbanisme / Construction.** Publication de la loi *ELAN*  
**Droit financier.** Modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette  
**Immobilier.** Couverture par le contrat d'assurance de transaction immobilière des conseils en investissement
- 6 ENTREPRISE**  
**Droit commercial.** Application du régime de cessibilité des autorisations d'exploitation commerciale
- 7 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Communauté légale.** Éléments à prendre en compte pour évaluer la part contributive du patrimoine commun  
**Communauté légale.** Donation en nue-propriété, soule payée avec des deniers communs et calcul du profit subsistant
- 9 FISCAL**  
**Impôts et taxes.** Précisions du gouvernement sur l'IFI  
**Plus-values.** Déménagements successifs et résidence principale
- 13 RURAL**  
**Baux ruraux.** Soumission au statut du fermage d'une parcelle inférieure au minimum légal
- 14 PROFESSION**  
**Responsabilité notariale.** Obligation du notaire de vérifier les déclarations relatives aux autorisations d'accès à une voie départementale

## À LA Une

### Superficie *Carrez* : conséquences de l'absence de mention dans l'avant-contrat

Un certificat de mesurage annexé à un avant-contrat, dans lequel le vendeur aurait omis de déclarer la superficie réglementaire, ne permet pas de régulariser conventionnellement l'absence d'une telle mention. Seule la signature de l'acte authentique mentionnant la superficie entraîne la déchéance du droit à engager ou à poursuivre une action en nullité de l'avant-contrat. Telle est la solution retenue par la Cour de cassation, aux termes d'un arrêt publié du 22 novembre 2018. > **LIRE P. 1**